



Membre de Parlement
Pontiac-Kitigan Zibi
Sophie Chatel

Soutenir les aînés

Les aînés méritent de vivre dans la dignité, la sécurité et la tranquillité d'esprit, après avoir contribué toute leur vie à nos communautés et au Canada.

Or, de nombreux aînés font face à de réelles difficultés financières en raison de la hausse du coût de la vie, en particulier ceux qui vivent avec un revenu fixe. Ces pressions se font sentir partout au pays et exigent des actions réfléchies et concrètes.

C'est pourquoi notre gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour mieux soutenir les aînés, notamment :

- **La nouvelle Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**, offrant jusqu'à 950 \$ cette année pour une personne âgée vivant seule et environ 700 \$ par année au cours des quatre prochaines années.
- **Le Régime canadien de soins dentaires**, qui rend les soins buccodentaires plus abordables pour les aînés sans assurance, et à ce jour, 19 796 résidents de Pontiac-Kitigan Zibi ont été approuvés dans le cadre du programme.



- **Une augmentation permanente de 10 % de la Sécurité de la vieillesse (SV)** pour les personnes âgées de 75 ans et plus, afin de reconnaître la vulnérabilité financière accrue qui peut accompagner le vieillissement.
- **Des hausses du Supplément de revenu garanti (SRG)** pour les aînés les plus vulnérables.
- **Abaisser l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG de 67 à 65 ans**, permettant aux Canadiens de prendre leur retraite plus tôt.
- **L'initiative Bien vieillir chez soi**, qui aide les organismes à élargir les services bénévoles tels que l'entretien ménager, la préparation de repas, l'entretien du domicile et le transport, permettant aux aînés de demeurer en sécurité, autonomes et bien ancrés dans leur communauté.

- Le soutien à des projets communautaires locaux et nationaux par l'entremise du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, afin d'améliorer leur qualité de vie et de favoriser leur participation active et sociale.

o Par exemple, La FAB sur Mill a reçu un financement pour rénover sa cuisine communautaire, créant ainsi de nouvelles occasions pour les aînés d'organiser des événements et de proposer des activités culinaires et culturelles.

- La déclaration de revenus automatique à compter de l'année d'imposition 2026, qui permettra à jusqu'à 5,5 millions de Canadiens à faible revenu de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, et plus encore.



Alors que le coût de la vie continue d'augmenter, soutenir les aînés signifie agir, et non simplement reconnaître le problème.

